



**EYZAHUT**

*en Drôme provençale*

REPUBLIQUE FRAN  
CANTON DIEU

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le rondissement de NYONS

LEFIT - Commune d'EYZAHUT

ID : 026-212601314-20240409-2024\_04\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 09 avril 2024**

Convocation en date du 28 mars 2024

**Membres afférents au Conseil Municipal :**

**11**

**En exercice : 11**

**Membres présents à la séance :** M.

Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, J.

Chabanas, J. Holz, A. Ramousse, MC Rey,

F. Simian

**Absents :** M. Brezzo, S. Giliotti, C. Poncet

**Président de séance :** F. Simian.

**Secrétaire de séance :** G. Bernard

### Délibération 2024-04-01

**Approbation du compte de  
gestion de l'exercice 2023 dressé  
par le receveur municipal Monsieur  
Jacques Quinqueton**

L'an deux mil vingt quatre le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la Maire explique que :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont régulières.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce compte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,

Fabienne SIMIAN

Acte rendu exécutoire par la maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et publication ou notification  
du

